



Mutation,préssion,dégradation du cadre professionnel

Par **dshaies_old**, le **31/10/2007** à **14:56**

Mon employeur vient de me muter pour une courte période dans 1 autre restaurant. Il m'a annoncé cette mutation le jeudi pour le mercredi suivant, sans me préciser les conditions horaires, ni me faire signer aucun documents concernant la durée de cette mission. Mon planning a donc été complètement modifié. De plus, je viens d'apprendre que je dois jongler entre les deux restaurants....par exemple 2 jours à BRETIGNY (91) et 3 jrs à CRETEIL (94)... Quels sont mes droits ? puis-je refuser une mutation ?